



## Revalorisation tarif micro-crèche

-----  
Par Linda

Bonjour,

Je fais appel à vous concernant la tarification de structure d'accueil de jeunes enfants.

Mon fils de 20 mois est en micro-crèche 3 jours par semaines depuis bientôt 1 an et la structure m'a remis la semaine dernière une notification d'augmentation du prix d'accueil.

Actuellement le coût s'élève à 880 €, la CAF me reverse 706 € il reste donc à ma charge la somme de 174 €/mois.

Leur nouveau tarif passera à 1.264 €/mois, alors que l'aide de la CAF n'est valorisée que de 7 €! Ce qui me fait supporter la différence, soit plus de 200% d'augmentation pour la part à ma charge, passant de 174 € à 551 € mensuel.

Comme il existe une limite à la revalorisation des loyers, je me demande s'il n'y a pas de réglementation en vigueur concernant mon cas.

Le contrat établi au départ précise un prix allant de 980 à 1.080 €/mois pour un temps complet en fonction des revenus et une possible revalorisation au 1/01 de chaque année, sans plus de précision.

Vous remerciant de m'éclairer sur cette situation.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement